



DÉCISION N° 2022-11

Du 22 JUILLET 2022

Abroge et remplace la décision 2021-28

Le Maire de Mamers,

Vu la délibération 2020/035 du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020,
Vu l'avis unanime des commissions Education, citoyenneté et santé et finances,

DECIDE de fixer les tarifs des repas de la façon suivante à compter du 01/09/2022 :

- Enfants de Mamers :

Repas Maternelle : 3.05 €

Repas Elémentaire : 3.56 €

- Enfants des communes participant aux frais de fonctionnement des écoles :

Repas Maternelle : 3.15 €

Repas Elémentaire : 3.70 €

- Enfants des communes ne participant pas aux frais de fonctionnement des écoles :

Repas Maternelle : 3.60 €

Repas Elémentaire : 4.10 €

- Repas adulte : 7.00 €

- Repas stagiaire (enfant, adolescent) : 4.05 €

- Repas élèves institutions St Thomas d'Aquin : Maternelle : 3.10 €

Primaire : 3.20 €

Collège : 3.30 €

- Cytises et Baronnières :

Repas déjeuner : 6.70 €

Repas dîner : 5.25 €

Repas déjeuner + potage du soir : 7.20 €

Potage du soir : 1.20 €

Fait et publié à Mamers, le 22 juillet 2022



Le Maire,

Frédéric BEAUCHEF